

Contribution de France Chimie

Consultation publique n°2020-007 du 19 mars 2020 relative à la composante de soutirage des prochains tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité « TURPE 6 »

15 juin 2020

France Chimie s'inquiète fortement de la future tarification de l'utilisation du réseau de transport d'électricité. Celle-ci entraîne de fortes augmentations du coût de transport d'électricité pour certains sites industriels, en particulier ceux qui disposent d'un moyen d'autoproduction d'électricité comme une cogénération au gaz ou à la biomasse, et qui souscrivent à l’option « courte utilisation » afin de faire face à une éventuelle maintenance ou défaillance.

De fait, ces installations, pourtant bénéfiques pour le réseau de transport d'électricité et vertueuses en matière environnementale, se retrouveraient injustement pénalisées. Ce sont également les sites industriels sur lesquelles ces installations sont localisées qui verraient leur compétitivité dégradée, alors que la situation économique est déjà alarmante et que la réindustrialisation du pays est une priorité.

Par ailleurs, une variation aussi violente des règles économiques régissant le fonctionnement du réseau d'électricité dégrade la confiance des investisseurs dans une période de forte incertitude et de tension sur la sécurité d'approvisionnement.

En conséquence, France Chimie propose à la CRE dans un premier temps de reporter la mise en œuvre du TURPE 6 pour les sites concernés. Dans un second temps, la tarification des coûts de réseau devrait être réévaluée pour prendre en compte les bénéfices des moyens de production d’électricité décentralisés et les risques de disparition de ces installations du fait de la pression concurrentielle internationale.

\*\*\*\*\*